

## CIRCAËTE JEAN-LE-BLANC

*Circaetus gallicus*  
Code Natura 2000 : A080

### Statut de protection

Protégé en France  
Annexe I Directive « Oiseaux »  
Annexe II Convention de Berne  
Annexe II Convention de Bonn  
Annexe II Convention de Washington  
Annexe A Règlement CEE / CITES

### En Champagne

Comptage 2007 :  
**1 à 2 couples** sur la zone de chasse

Habitats :  
**Bois avec clairières**



Photo 3 (Yves FROISSARD, 2008)

Statut : nicheur à proximité de la ZPS, migrateur

### Présence :

**Date d'arrivée** : à partir de mi-mars  
**Dates d'envol des jeunes** : fin juillet à début août  
**Dates de départ** : mi-août à mi-octobre (surtout : fin septembre)

### Description de l'espèce

Grand rapace diurne aux ailes larges souvent tenues coudées, le Circaète Jean-le-Blanc est pourvu d'une longue queue carrée, d'un cou épais et d'une grosse tête ronde. Le dessus est brun contrastant avec la partie postérieure des ailes noires. Le dessous est blanc strié de brun avec la tête encapuchonnée de brun. Ses yeux sont grands et jaunes.

Plus grand rapace observable régulièrement en été dans notre département, les observateurs novices le décrivent souvent comme un aigle du fait de sa grande envergure (185 à 195 cm). Son poids varie de 1,2 kg à 2,3 kg. Sa pratique du vol stationnaire aide à son identification.

### Biologie / écologie

Grand migrateur puisqu'il hiverne dans les savanes humides d'Afrique tropicale du Sénégal à l'Éthiopie, le Circaète rejoint la France à partir de mi-mars. Il débute généralement sa nidification un mois plus tard soit fin avril, mais la ponte peut avoir lieu jusqu'à la mi-mai.

Dans un nid ressemblant à une plate-forme installée sur la partie tabulaire d'un pin, entre 3 et 30 m de haut, la femelle dépose un œuf. L'incubation, qui dure de 45 à 47 jours, est assurée par elle, le mâle la ravitaillant en nourriture une à deux fois par jour. Le Circaète est capable de jeûner plusieurs jours si les conditions météorologiques sont défavorables à la chasse. Pendant le premier mois de son développement, le jeune est quasiment tout le temps couvert par un adulte. Son développement est lent car il lui faudra attendre encore un mois et demi avant de quitter le nid, soit près de deux mois et demi après son éclosion. Il fait donc ses **premiers vols entre fin juillet et début août** en conditions normales. Une ponte de remplacement effectuée en mai conduit à l'envol du jeune en septembre. La migration post-nuptiale s'étale entre la mi-août et la mi-octobre, les adultes ayant tendance à partir avant les jeunes.

Le Circaète est un prédateur spécialisé dans la **capture des reptiles**. Les couleuvres représentent une part importante de son régime alimentaire. Les vipères composent parfois jusqu'à un quart de ce dernier. **Lézards, grenouilles et parfois jeunes oiseaux et petits**

**rongeurs** viennent compléter ces repas. Du fait de ses exigences alimentaires, le Circaète est parfois contraint de jeûner longtemps durant les printemps et les étés pluvieux. Lors de ces années de disette, il arrive qu'il ne puisse pas assurer l'élevage du jeune seul. Ce phénomène couplé aux faits que ce rapace occupe un territoire communément compris entre 20 et 60 km<sup>2</sup> et que, chaque année, environ 10% des couples ne se reproduisent pas, la production de jeunes par couple est parfois très faible (0,33 à 0,85 jeune produit par couple reproducteur) THIOLLAY J.M., BRETAGNOLLE V., 2004). La maturité sexuelle de cet oiseau apparaît entre 3 et 4 ans.

### *Distribution et effectifs*

**Europe de l'ouest** : elle est estimée entre 7 900 et 12 000 (Birdlife, 2004). Le Circaète est présent de la Russie à la côte ouest de l'Afrique du nord. Il est plutôt méridional car il est absent du Royaume-Uni, d'Irlande, de Scandinavie mais aussi d'Allemagne, d'Autriche, et il est rare en Pologne.

**France** : elle accueille, à elle seule, 2 400 à 2 900 couples, soit un tiers de l'effectif de l'Europe de l'ouest (31 à 35%), ce qui la place au premier rang, avant l'Espagne. En France, le Circaète est surtout présent au sud de la Loire.

**Région Centre** : elle n'accueille qu'une population estimée entre 63 et 77 couples, lesquels semblent surtout installés en Sologne.

**Indre-et-Loire** : le département n'accueillerait quant à lui que 3 à 5 couples.

**ZPS Champagne** : la ZPS et ses abords immédiats accueillent 1 à 2 couples de ce rapace. Le Circaète est observé chaque année depuis plus d'une dizaine d'années. Il est probablement nicheur dans les bois à proximité de la limite de la zone (Bois de Reignac à Reignac-sur-Indre, ou secteur de la Barrerie et Bois Bidault à Courcay et Athée-sur-Cher). Une certitude concerne l'intérêt qu'il porte au secteur nord-est qu'il utilise très régulièrement comme site de chasse.

Il a été observé avec certitude au-dessus de jachères et à proximité de pelouses calcicoles lors de ses différents déplacements sur cette zone entre le 19 avril et le 29 juin 2007 (communes de Sublaines, Cigogné, Chédigny, Bléré, Luzillé et Courcay) faisant parfois prise d'un serpent.

### *Habitats*

#### Habitat de nidification

**Exigence** : boisements avec présence de clairières, de zones dégagées, d'arbres morts ou dépérissant utilisés comme perchoirs et quelques conifères.

**Habitat** : boisements (81, 82, 83)

#### Habitat de nourrissage

**Exigence** : habitats chauds et ouverts, favorables aux reptiles.

**Habitat** : pelouses calcicoles (5), jachères (2), prairies (3)

### *Menaces*

Diverses menaces pèsent sur l'existence de l'espèce en Champagne :

- raréfaction des milieux ouverts favorables aux serpents (notamment fermeture des pelouses calcicoles) ;
- destruction des haies ;
- faible mosaïque culturelle ;
- dérangement pendant la période de reproduction.

### *Mesures de gestion favorables à l'espèce*

Le Circaète étant un chasseur de serpents, aussi tous les milieux qui peuvent abriter ces derniers sont à conserver. Cela passe par le **maintien des pelouses calcicoles, des jachères, des prairies, des landes perméables, des petits boisements** éclairés bordés par des zones enherbées, mais aussi **des zones humides, des chemins enherbés, des talus, des fossés et des tas de pierres** dressés aux bouts de certaines parcelles.



